

Journée mondiale DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES



Mardi 14 juin 2022
**Remise des diplômes de reconnaissance
aux donateurs bénévoles émérites**

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand
Tél. 04 74 22 98 33
celine.moyne-bressand@ain.fr
www.ain.fr



www.ain.fr



LES DONNEURS BÉNÉVOLES À L'HONNEUR

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Opérateur unique de transfusion sanguine, l'Établissement français du sang (EFS) a pour mission d'assurer la satisfaction des besoins en produits sanguins sur tout le territoire national et de gérer l'ensemble des activités de médecine transfusionnelle.

Le sang sauve des vies, il est irremplaçable. Aujourd'hui, il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain, le don de sang est donc indispensable et vital. Les produits sanguins prélevés par l'Établissement français du sang sont utilisés :

- dans des situations d'urgence : en cas d'hémorragie suite à un accident ou lors d'un accouchement ;
- pour des besoins chroniques : pour certains patients, seule une transfusion sanguine peut contribuer à les guérir ou à les soulager (leucémies, chimiothérapies...).

En Auvergne-Rhône-Alpes, 1 400 dons sont nécessaires par jour.

Les conditions pour donner son sang : être en bonne santé, avoir de 18 à 70 ans, peser plus de 50 kg, remplir des conditions médicales, respecter un délai de 8 semaines entre chaque don de sang.

EFS Rhône-Alpes-Auvergne

• 111, rue Elisée Reclus - 69153 Décines-Charpieu cedex - tél. 04 78 65 61 61 dondesang.efs.sante.fr

• Site de Bourg-en-Bresse : 900, route de Paris - Hôpital de Fleury - 01012 Bourg-en-Bresse cedex
tél. 04 74 50 62 20

Sur le site de Bourg-en-Bresse : don de sang (avec ou sans rendez-vous) le lundi, mardi, vendredi de 8 h à 13 h, le mercredi de 13 h à 18 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h. Don de plasma et de plaquettes sur rendez-vous au 04 74 50 62 20.

FRANCE ADOT 01

Son but est d'informer et de sensibiliser le grand public aux dons d'organes, de tissus humains et de cellules souches issues de la moelle osseuse. France ADOT incite les personnes à prendre position « pour » ou « contre » le don et à en parler autour d'elles. L'association profite de manifestations pour faire connaître les différentes possibilités de dons et expliquer leurs spécificités. En France, les dons post-mortem sont encadrés par la loi de bioéthique : ils reposent sur l'anonymat, la gratuité et le consentement présumé. Ils peuvent se faire de la naissance à 90 ans. Que dit la loi française ? Le consentement présumé a été mis en place en 1976. Le 1^{er} janvier 2017, un nouvel amendement indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus humains sauf si nous avons exprimé notre refus par écrit de notre vivant. Il ne revient pas aux proches de prendre la décision de s'opposer au don d'organes et de tissus humains à la place du défunt. Le principal moyen pour s'opposer aux prélèvements après le décès est de s'inscrire sur le registre national des refus (RNR) géré par l'Agence de la Biomédecine. Il est également possible de faire valoir son refus par écrit et confier ce document, daté et signé, à un proche. Il est aussi possible de faire connaître oralement son opposition à ses proches qui devront en attester par écrit devant le personnel médical. Les personnes qui sont « pour » les dons d'organes et de tissus, peuvent être porteuses d'une carte d'ambassadeur du don. Il existe aussi des dons d'organes du vivant (rein et morceau du foie) encadrés par la loi de bioéthique. Pour le don de cellules souches issues de la moelle osseuse, qui est un don du vivant, il suffit de s'inscrire sur le fichier des donneurs auprès de l'Établissement français du sang le plus proche de son domicile. Ce don est anonyme et gratuit. L'inscription se fait de 18 ans à la veille du 36^e anniversaire.

France ADOT 01

• Maison de la Culture et la Citoyenneté - 4 allée des Brotteaux - CS 70270 - 01 006 Bourg-en-Bresse cedex
tél. 06 72 36 16 62 - e-mail : franceadot01@yahoo.fr

UNION DÉPARTEMENTALE FÉDÉRÉE DES ASSOCIATIONS POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DE L'AIN (UDFADSB 01)

L'UDFADSB 01 est affiliée à la Fédération française pour le don de sang bénévole reconnue d'utilité publique. Elle compte 59 amicales regroupées pour promouvoir le don de sang bénévole, le don de plasma et de plaquettes et veiller au respect de l'éthique dont les maîtres mots sont : bénévolat, volontariat, anonymat et non-profit.

Après ces deux années difficiles qui ont mises à mal le bénévolat, le rôle de l'UDFADSB est de remotiver et d'accompagner les associations afin d'être encore plus présentes sur le terrain pour expliquer, sensibiliser et décider tous ceux qui n'ont pas encore fait ce don irremplaçable et indispensable au confort, voire à la survie de nos concitoyens.

La situation actuelle des stocks en produits sanguins nécessite une mobilisation sans faille. En 2021, dans l'Ain, 4,41 % de la population en âge de donner son sang a effectué ce geste (contre 3,68 % en France). La France reste cependant un pays auto-suffisant en produits sanguins.

L'UDFADSB 01 propose des formations aux bénévoles des amicales qui relaient les messages régionaux et nationaux sur le terrain. Elle anime des interventions en milieu scolaire et mène des actions de communication en direction du grand public : Tour de l'Ain cycliste, concours départemental de labour, congrès départemental des sapeurs-pompiers, journée mondiale des donneurs de sang... L'UDFADSB 01 renforce son partenariat avec les communes du département via l'AMF01.

UDFADSB 01

• Maison de la Culture et la Citoyenneté - 4 allée des Brotteaux - CS 70270 - 01 006 Bourg-en-Bresse cedex
tél : 07 66 87 01 97 - e-mail : ud01@laposte.net

LES DONNEURS RÉCOMPENSÉS

• 100 DONS :

MOLLEX Marie-Hélène, SEVE Chantal, JACQUET Noëlle, PIAVOUX Marie-Jane, BONNET Isabelle, EMEYRIAT Monique, FOUR Annie, DERUDET Maryse, DOMPS Colette, CARJOT Marie-Claude, TISSERAND-BOUVARD Magali, RIOBOO Marie, COCHET Marie-Joséphine, RIOU Catherine, CLERC Ida, MERLE Nathalie, DELAGNEAU Catherine, COLLET Sylviane, SOUPE Marie-Pierre, DANJEAN Maryline, BERGER Chantal, TARPIN Sylviane, REBERY Paulette, MORANDAT Odile, CHAMBARD Irène, ROCHETTE Mireille, CHEVASSUS-ROSSET Floriane, CHAPELAND Françoise, ROCHE Joëlle, BERNARDET Myriam, BOZONNET Dominique, SOURD Marie, BOZONNET Nicole, AGNERAY Christine, THOMAS Michèle, NONORGUES Agnès, JURQUET Brigitte, DUPENLOUP Arlette, GROSFILLEY Nicole, HANRY Josiane, DUCROZET Laetitia, LEVRIER Marianne, CHICHOUX-SULPICE Valérie

• 150 DONS :

MIRABEL Alain, GARCIA Jean-Michel, BOUCHER Patrice, HOTIER Alain, BISCH Jean-Marc, PUTHOD Fabien, GALLET Michel, MOISSONNIER Raymond, MAYER Jean-Claude, BILGER Thierry, CHANEL Jean-Louis, ROSSET Pierre, BOURGEOIS Albert, GERBEL Charles, BLANC Thierry, COURTIEUX Jean-Paul, PARIS Lucien, FORET Gérard, DARBON Rémy, BOUSSAND Jean-Michel, BRULHART Michel, VELON Didier, MOREL François, DUCROUX Gérard, THOLLON Guy, PUITIN Pascal, LAHERY Donatien, GONOD Jean-Luc, OLIVEIRA-MACHADO José, MEYLAN Bernard, CAMUS Claude, VEUILLET Guy, BONJOUR Gilles, MOREL Philippe, AUER Joseph, DELAMOTTE Daniel, COTTON Didier, COLLOVRAY Patrick, VELON Jean, BENOIT-GODET Régis, GREFFET Didier, BREVET Gérard

• 200 DONS :

GEORGEAT Lucien, CHABOT Paul, LECERF Yves, MAITRE Franck, JACQUET Bernard, FERREIRA DE SOUZA Jean-Marc, SEVOZ Jean, CURT Patrice, CONTET Daniel, PERRET Mickael